Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le gouvernement poursuivra les consultations sur ces propositions modifiées, qui traiteraient du régime fiscal des pertes agricoles, tout en permettant aux agriculteurs de continuer à utiliser la comptabilité de caisse. La mise en oeuvre suivra les consultations.

J'ai apporté un nombre limité de modifications à d'autres propositions. Par exemple, des aménagements ont été incorporés aux mesures relatives aux placements dans des films canadiens et des immeubles résidentiels à logements multiples.

Les propositions touchant l'impôt des sociétés réaliseront les trois principaux objectifs énoncés dans le Livre blanc. Les taux d'imposition des sociétés seront réduits. Le taux fédéral général tombera à 28 p. 100 en 1988 et le taux applicable au secteur manufacturier passera à 23 p. 100 d'ici 1991. Pour les petites entreprises, il descendra à 12 p. 100. Cela favorisera la croissance et la création d'emplois au Canada en maintenant dans le secteur des sociétés un régime fiscal concurrentiel avec celui des autres pays, et notamment des États-Unis.

[Français]

L'élimination ou la réduction de nombreuses concessions fiscales particulières financera la réduction des taux d'imposition des sociétés et des particuliers. En récompensant la réussite, elle redonnera aux profits leur rôle motivateur de l'investissement. Elle favorisera des décisions d'investissement fondées davantage sur des initiatives et des possibilités économiques que sur des considérations fiscales.

[Traduction]

Une assiette fiscale élargie comportant moins de concessions assurera que les sociétés rentables paient une part plus élevée du fardeau fiscal total. L'impôt des sociétés deviendra aussi une source de recettes plus prévisible et plus fiable.

Simultanément, d'importants encouragements fiscaux ont été conservés pour des priorités essentielles comme la croissance de la petite entreprise, la recherche-développement et le développement régional. Les mesures touchant l'impôt des sociétés seront mises en oeuvre, pour l'essentiel, de la façon proposée dans le Livre blanc. Des rajustements ont été prévus pour atténuer l'effet de la réforme fiscale dans certains domaines

Pour soutenir le développement vital pour la croissance économique régionale et les localités isolées, le Livre blanc proposait de conserver les importantes mesures incitatives dans le secteur des ressources. On améliore notamment le régime proposé des actions accréditives.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La période pendant laquelle les dépenses relatives aux ressources donneront droit à l'épuisement à 16 2/3 p. 100 sera prolongée jusqu'à la fin de 1989. De plus, des changements sont apportés aux règles régissant les pertes sur placement pour que les actions accréditives demeurent une forme de placement intéressante pour les petites compagnies d'exploitation des ressources.

Les propositions du Livre blanc tenaient compte du rôle vital de la recherche-développement dans l'avenir de notre économie. Pour assurer que le régime fiscal de la R & D au Canada

Déclarations de ministres

reste parmi les meilleurs au monde, le plafond proposé des crédits d'impôt à l'investissement pouvant être réclamés a été porté à 75 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): De plus, la proposition de capitalisation des intérêts sur les terrains vacants sera modifiée pour ne pas toucher les petites entreprises de construction résidentielle.

Dans toute l'économie, la réforme de l'impôt des sociétés renforcera l'incitation à investir dans des entreprises rentables. Le taux d'imposition du rendement des nouveaux investissements sera réduit. Le régime fiscal du capital continuera d'encourager au Canada l'esprit de risque, l'initiative, la croissance et la création d'emplois.

L'un des grands principes de la réforme fiscale est que toutes les sociétés doivent payer un impôt équitable sur leur revenu économique. L'assiette fiscale actuelle ne répond pas à cet objectif. La réforme élargit l'assiette fiscale pour qu'elle corresponde davantage au revenu véritable des sociétés. C'est un effort direct pour régler le problème des sociétés rentables qui ne paient guère ou pas du tout d'impôt.

Les changements proposés diminueront de moitié le nombre des sociétés rentables qui ne paient pas d'impôt. Celles qui continueront de ne pas en payer seront soit des entreprises des secteurs cycliques qui ont subi des pertes économiques appréciables les années précédentes, soit des entreprises de secteurs qui bénéficient d'encouragements motivés par d'importantes priorités nationales. Parmi ces priorités figurent la promotion du développement régional, la santé et l'activité du secteur des ressources et la promotion de la recherche-développement pour assurer les emplois de demain.

Cependant, le fait que beaucoup de grandes banques et de compagnies d'assurance-vie n'ont pas payé beaucoup d'impôt depuis une dizaine d'années soulève quelques préoccupations. Pour y répondre, le comité de la Chambre des communes a proposé d'envisager un impôt minimum.

Je partage cette préoccupation. Elle motivait les propositions du Libre blanc touchant le régime fiscal des institutions financières. Je suis convaincu que l'ensemble des propositions de réforme fiscale assurera que les institutions financières paieront leur juste part d'impôt à l'avenir. Au cours des cinq prochaines années, les mesures d'élargissement de l'assiette fiscale appliquées aux plus grandes institutions financières devraient fournir des recettes appréciables, évaluées à près de 4 milliards de dollars. D'ici là, j'examinerai divers mécanismes susceptibles d'être utilisés pour atteindre cet objectif, si cela s'avère nécessaire.

• (1650)

Avant que la réforme fiscale n'entre entièrement en vigueur, un certain nombre de banques devraient ne pas être imposables en 1988. J'établirai donc un impôt sur le capital des plus importantes banques et sociétés de fiducie. Cet impôt pourra être imputé à l'impôt sur le revenu payable à l'avenir.